



DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2024-018

OBJET : RECONDUCTION DES CONTRATS DE SUIVI AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de février ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique en date du 1er avril 2019, notamment en application des articles L2123-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2164-14,

Vu la décision n°D/2021-011 du 25 mai 2021 relative à l'adhésion de la Ville et du CCAS de Torcy, titulaires d'un droit d'usage de solutions informatiques en vertu de licences d'utilisation accordées par le prestataire de service BERGER LEVRAULT sise 892, Rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT ;

Considérant la nécessité de renouveler ce droit d'usage des licences d'utilisation arrivé à échéance pour assurer la continuité du service ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SIGNER les contrats portant sur les solutions, progiciels et/ou services suivants, proposés par la société BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT permettant de renouveler l'usage de ces licences d'utilisation.

Numéro de contrat	Désignation	Montant annuel H.T.
NCT082855	Contrat de suivi de progiciels Comptabilité/Ressources Humaines	4 067,24€
NCT158284	Contrat de suivi de progiciels Elections et Etat Civil	1 391,38€
NCT059287	Maintenance ORACLE	176,00€
Total Annuel		5 634,62€
Total sur 3 ans		16 903.86€

Ces contrats, joints à la présente décision, sont conclus pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

ARTICLE 2 : DE PRÉVOIR les inscriptions budgétaires correspondantes au budget principal 2024 et suivants.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le **02 AVR. 2024**
et publié, affiché ou
notifié le **02 AVR. 2024**
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU.